



AMM - 16 FI 1699

Pour nous rendre
entière
LA DOUCE TERRE DE FRANCE

La mobilisation du monde agricole

1er août 1914 : les hommes sont réquisitionnés, les femmes assurent le travail dans les fermes, aidées par des hommes non mobilisés ou des travailleurs militaires.

Les réquisitions du bétail sont effectuées par catégorie et âge des animaux. La commission de réquisition fixe les prix et délivre un bulletin individuel de réquisition pour le paiement du bien réquisitionné. Les réquisitions concernant le bétail ont lieu principalement en août 1914.

Un parc de concentration du bétail réquisitionné dans tous les villages environnants est installé par l'armée dans la prairie des Môles, route d'Héricourt. Les bêtes sont gardées par de jeunes gens réquisitionnés plusieurs jours de suite et rémunérés. Pour éviter que l'autorité militaire prenne des bœufs sans autorisation la municipalité met l'embargo sur environ 174 bêtes en 1914.

Exploitations agricoles

	En 1914	En 1917-1918
Nombre d'exploitations cultivées	15	15
Surface totale des terres abandonnées aux cultivateurs	0	0
II. Céréaliers		
Blé	34	27 ha
Seigle	612	544 ha
Méteil	7	2 ha
Maïs	126 ha	40 ha
Orge	0	0
Maïs à grain	0	0
Sarrasin	0	0
Millet	0	0
III. Main d'œuvre agricole		
Nombre total de travailleurs agricoles	53	17
A. Chefs d'exploitations (propriétaires ou métayers)	13	13
B. Domestiques et ouvriers :		
1. Masculins	20	5
2. Féminins	9	0

Remarque : Il n'y a pas de terres abandonnées, car l'Administration Communale a été obligée de mettre en culture des terres vagues et improductives qui ont été à la consommation collective des champs, des jardins, des bois et des fermes de la ville (surface de 5000 ha).

Productions agricoles AMM - 5 F 3

Lait abandonné aux habitants
Le maire de la ville de Montbéliard porte à la connaissance des habitants que du 6 août au 12 août, un important troupeau de vaches passera à Montbéliard, route d'Héricourt, aux Môles.
L'autorité militaire nous informe que le lait provenant de la traite de ces vaches, sera abandonné aux habitants.
Les personnes souhaitant traire sont requises de se faire connaître le 5 courant, à la mairie, de 8 heures du matin à midi. Bureau des denrées.
Hôtel-de-Ville, 4 août 1914.

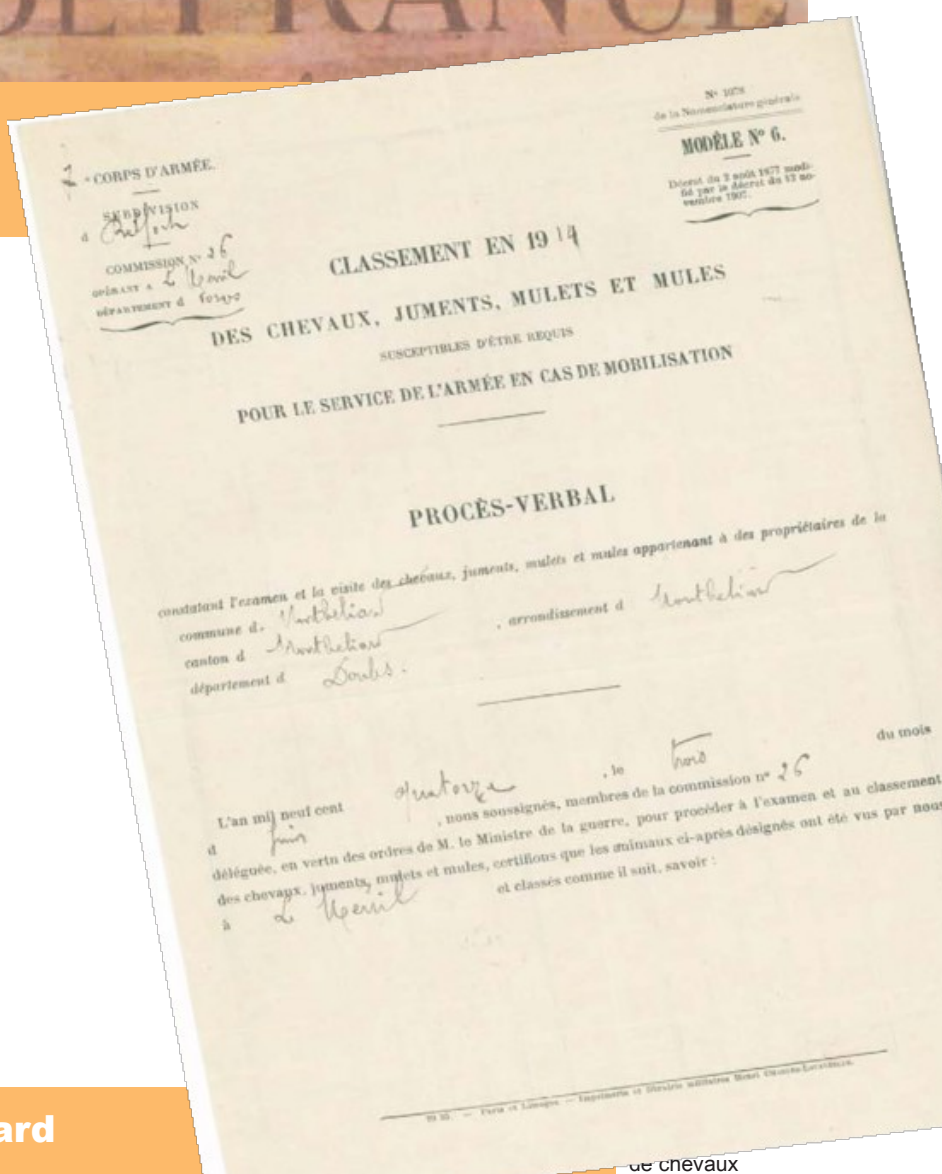
Distribution du lait des vaches réquisitionnées aux habitants
Le Pays de Montbéliard, 20 août 1914
AMM - Per 015

Parcs à bestiaux. - Règlement des travailleurs.
Le maire de la ville de Montbéliard, porte à la connaissance des intéressés, que les travailleurs civils qui ont été employés au parc à bestiaux de Montbéliard et Voujaucourt, peuvent se faire régler aujourd'hui samedi, de 1 heure à quatre heures du soir au café des Môles avenue de l'hôpital.
Montbéliard, le 12 septembre 1914.
Le maire, Gustave ULMANN

Rémunération des gardiens des troupeaux réquisitionnés
Le Pays de Montbéliard, 17 septembre 1914
AMM - Per 015

Bilan des réquisitions à Montbéliard

- 31 juillet - 1er août 1914 : 87 chevaux
- 2 - 24 août 1914 : 100 hommes par jour pour conduire le bétail réquisitionné au parc des Môles, 80 bœufs, 10 moutons, 10 porcs
- 23 octobre 1914 : 30 chevaux
- 4 août 1915 : 5 chevaux



100 chevaux avant réquisition AMM - 2 H 19

Les récoltes sont aussi réquisitionnées pour les soldats des forts du Mont-Bart et Lachaux, les troupes de passage et celles qui séjournent à Montbéliard. Pour répondre aux besoins de l'armée, les exploitations agricoles de tout l'arrondissement sont mobilisées.

Pour approvisionner l'armée en fourrage, la ville est contrainte de s'adresser aux communes environnantes, notamment Arbouans.

DÉPARTEMENT DU DOUBS
RÉQUISITION DES BLÉS
de la VILLE DE MONTBÉLIARD

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	QUANTITÉ DÉCLARÉE	QUANTITÉ DÉPOSÉE	QUANTITÉ DÉPOSÉE	DISPONIBLE	DATE à laquelle la réquisition sera levée	OBSERVATIONS
Dondet - Grand	5	2	0	2	3	16 10 1914
Boyer - de Vire	50	11	5	16	34	16 10 1914
Brety - de Vire	8	1	1/2	3	5	0
Buffet - de Vire	2	1	0	1	1	0
Commis - de Vire	9	1	0	1	8	15 Nov.
Grauer - de Vire	12	2	0	2	10	15 Nov.
Grauer - de Vire	17	5	0	5	12	15 Nov.
Grauer - de Vire	31	7	5	12	19	15 Nov.
Grauer - de Vire	8	0	0	0	8	15 Nov.
Grauer - de Vire	9	2	3	5	14	0
Haignier - de Vire	12	1	0	1	8	15 Nov.
Ruffin - de Vire	10	2	1	3	7	15 Nov.
Sommer - de Vire	100	12	30	42	15	15 Nov.
Sig - de Vire	13	0	0	0	13	0

Les décrets des 2 et 9 février 1916 obligent la commune à créer un comité permanent pour organiser le travail des champs et la culture de toutes les terres sur Montbéliard.

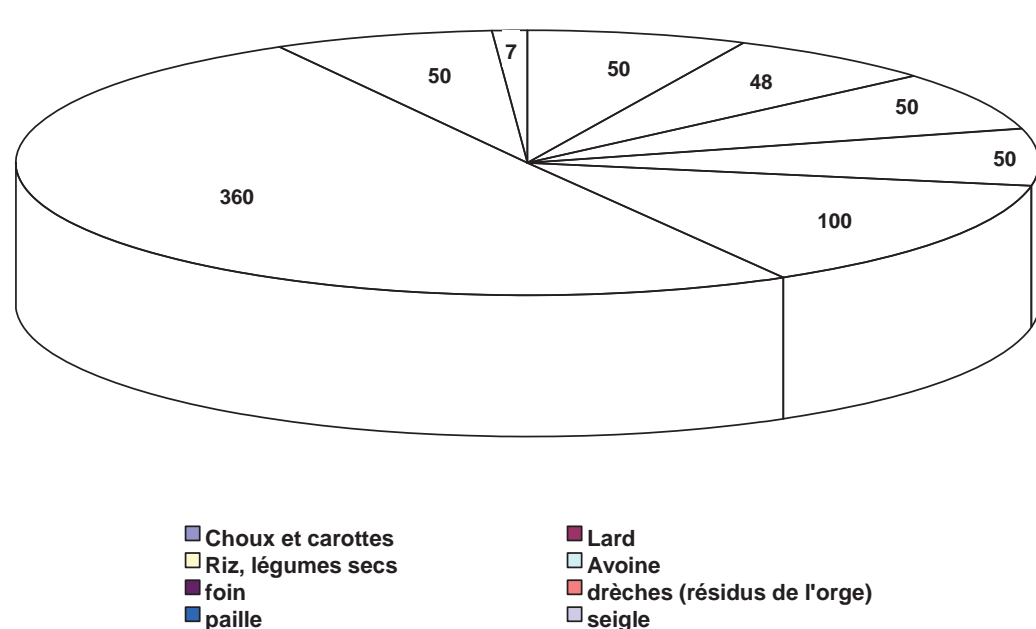
Une commission parlementaire vient enquêter sur la situation agricole dans la région de Montbéliard. Elle recommande l'utilisation des machines mécaniques pour remplacer les bras et reçoit les doléances des agriculteurs sur le manque de main d'œuvre, les réquisitions, le prix d'achat du bétail, etc.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.
TÉLÉGRAMME.
Sous-Préfet à Maire Montbéliard
Urgent faire connaître par télégramme pour votre commune quantité de jasses de terre disponibles pour les besoins de l'armée
Le Sous-Préfet,

Télégramme officiel de l'armée pour réquisition AMM - 5 F 3

Etat de réquisition des blés, 27 septembre 1916 AMM - 5 F 4

Réquisitions des récoltes du 2 au 24 août 1914 (en quintaux)



En 1917, le mot d'ordre national es « Ne laisser aucune terre inculte et improductive ». A Montbéliard comme partout, tous les terrains communaux ou privés sont labourés et ensemencés.

En 1918, les autorités militaires refusent les permissions aux soldats pour les travaux des champs. Ils sont indispensables sur le front.

A Montbéliard, les réquisitions en produits de la ferme et en animaux ont eu lieu au début du conflit (1914-1915). Après, la majorité des récoltes a été utilisée pour les besoins de la population de la ville et des environs.

La mobilisation du monde industriel

LE CONTEXTE NATIONAL

Les premiers mois de la guerre voient la fermeture de toutes les usines avec la mobilisation d'une grande partie du personnel. L'idée d'une guerre courte n'a pas incité le Gouvernement à prévoir un plan de mobilisation industrielle.

20 septembre 1914 : la mobilisation industrielle est décidée par le Gouvernement réuni à Bordeaux avec les représentants des grandes compagnies de chemin de fer et des principales usines métallurgiques.

20 mai 1915 : création d'un secrétariat à l'artillerie et aux munitions pour centraliser et contrôler le recrutement d'ouvriers mobilisés.

17 août 1915 : la loi Dalbiez permet au Gouvernement d'affecter des ouvriers professionnels mobilisés ou mobilisables dans les entreprises travaillant pour la Défense nationale.

10 août 1917 : la loi Mourier permet de garder les ouvriers qualifiés et expérimentés dans les usines de guerre. En conséquence, des milliers de jeunes ouvriers non-qualifiés partent au front.

LE CONTEXTE LOCAL

En 1911, l'industrie locale, composée de petites et moyennes entreprises, emploie 58 % de la population active.

Après avoir été un centre de production important, les entreprises d'horlogerie (Roux, Holliger, Marti, Hasler, Ferrand à Montbéliard, Wittmer, Hosotte, Boname, Beaudroit, Méguin, P. Japy à Seloncourt) connaissent une crise importante.

Par contre, les effectifs de l'industrie textile, en majorité des femmes, augmentent de plus du double entre 1872 et 1911. Mais cette industrie n'a pas de grandes structures de production (Japy à Audincourt et Exincourt, Bourcart à Montbéliard, Méquillet-Noblot à Colombier-Fontaine, Berger-Sahler, Courant-Sahler, Zimmerli à Montbéliard et Ste-Suzanne).

Les industries mécaniques, Japy et Peugeot, dominent la vie économique

du Pays de Montbéliard. En 1912, Peugeot, un des premiers constructeurs automobiles, produit 4 à 5000 véhicules par an (500 en 1900) et emploie près de 5500 ouvriers, toutes circonstances.

Les entreprises participent à la mobilisation pour différentes raisons :

Par obligation

L'Etat réquisitionne aussi bien les usines métallurgiques que textiles. Toutes doivent se consacrer exclusivement à la production militaire ; les unes avec la production d'obus et armes diverses, les autres avec la fabrication d'équipement (vêtements, bâches, etc...).

Par patriotisme

« C'est une obligation morale, patriotique à toutes les sociétés métallurgiques analogues à la nôtre de fabriquer des projectiles... »

(Conseil d'administration des Forges d'Audincourt, 10 décembre 1915).

« L'automobile fait partie intégrante de la Défense nationale. Vous pouvez compter sur les constructeurs en toutes circonstances. Le jour où la Patrie aura besoin de nous, elle nous trouvera prêts. » (Chambre syndicale des constructeurs automobiles, Armand Peugeot, 17 décembre 1912).

Par profit

« L'attrait des gros bénéfices offerts aux industriels titulaires des marchés exclusifs intéressant la Défense nationale a été le stimulant qui les a encouragés à entreprendre des fabrications nouvelles nécessitant souvent des immobilisations de capitaux considérables » (Bulletin officiel de la Chambre syndicale d'automobiles, janvier 1920).